

FONDS de GRENIER Hannart CROIX-WASQUEHAL

jeudi 1er mai 2025 — 8h à 16h

(Aucune entrée avant 6H30-après accord de police)

Aucun départ anticipé avant 16H

Réservés aux **PARTICULIERS** (lire le règlement recto et le **signer.**)

Pas de marchandises neuves. Pas de commerçant

Aucun véhicule ne doit circuler entre 8h et 16h. Toute inscription exige de respecter le règlement intérieur.

Présenter aux agents de sécurité votre récépissé afin de pénétrer dans la brocante.

Heure limite pour entrer 7h30

NOUVELLES MESURES – PREVENTION ATTENTAT

Inscription par courrier

Dans le cadre des nouvelles mesures de Sécurité de la préfecture, nous vous demandons de suivre des obligations suivantes :

- Remplir ce formulaire, avec photocopie carte d'identité (les 2 faces) ou permis de conduire.
- Joindre photocopie de la carte brise du véhicule qui sera utilisé.
- Mettre paiement ou chèque à l'ordre de R'éveil, et
- 1 enveloppe timbrée OBLIGATOIRE à vos coordonnées.

Lieu : AVENUE HANNART, DE L'EUROPE, SARTRE et RUE DUBLED

Les véhicules supplémentaires ne pourront pas entrer dans le périmètre de la brocante.

Si vous venez en groupe, il vous faut ce formulaire par famille. Pour rester ensemble, faites-les dossiers individuels et mettez les ensembles dans une enveloppe.

Pour les personnes en vélomoteur, voire piétons munis de sacs, munissez-vous de votre pièce d'identité et de votre formulaire.

Ne modifiez pas, ne raturez pas ce document, seul l'original sera accepté. Pas de copie.

NE SERONT PAS TRAITEES : Les demandes non complètes, le timbre manquant, les formulaires coupés en 2, montant du chèque inexact. Document photocopié de manière LISIBLE et découpé à la bonne taille. SVP. Vos copies pourront être utilisées les années suivantes. Carte d'identité les 2 côtés impératifs. Les cartes grises non régularisées en préfecture ne seront pas prises en compte.

Aucun remboursement en cas de désistement.

Chineur vigilant merci de signaler tout fait anormal. Veuillez à rassembler ce que vous abandonnez sur place. Ne partez pas avant 16h avec la voiture.

J'ai bien lu le règlement, je l'ai **signé** et je m'inscris

Nom :Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

e-mail :

Téléphone ou portable :

(1 emplacement/3mètres /1numéro)

Nombre d'emplacements : X 12 euros =.....€

TOTAL =.....€

Informations complémentaires : 06 50 57 86 45

Les numéros sur trottoir ne changent jamais. Vous pouvez les retourner et donnez vos priorités. Attribution par ordre d'arrivée.

Rue et/ou avenues :

Numéros au sol (1^{ER} choix) : 2^e choix.....

Si les numéros sont déjà attribués, on met d'office au plus près, ou au mieux du reliquat.

Pour garder votre voiture, il est obligatoire de prendre 6 mètres, soit 2 numéros.

ATTENTION : avenue de l'Europe côté étroit SANS VOITURE

N° immatriculation :

Ne rien inscrire dans ce cadre

Marque et modèle :

Couleur :

Ne rien inscrire dans ce cadre



**Ne téléphonez pas pour confirmer votre envoi et soyez patients
Vous recevrez MILIEU AVRIL votre reçu par la poste**

Règlement du Fonds de Grenier « Hannart » du 1^{er} mai et « Louise-Michel »

Le fonds de grenier du 1^{er} mai et Louise en septembre sont organisée par l'association R'éveil AFTC 59-62 qui fixe les modalités et les règles de fonctionnement. Les décisions définitives et sans appel, s'imposent à tous.

Aucune entrée dans le périmètre avant 6h30, attente accord des autorités de police. Véhicule interdit avenue Jean-Paul Sartre et rue Louise-Michel à Wasquehal

Pour garder à notre manifestation son caractère original :

SONT ADMIS : Tous ceux dont l'activité occasionnelle ou permanente, a un rapport direct avec le style "BROCANTE ANTIQUITES" : antiquités, puces, vidage de grenier... et possesseurs du formulaire rempli par R'éveil, au nom de la personne qui se présente.

Priorité aux habitués, nouveaux demandeurs sur pré-inscription selon place disponible.

NE SONT PAS ADMIS : **Toute activité/commerce pour des objets neufs.** Tout matériel de sonorisation est interdit. La vente d'animaux est illégale, ainsi que tous documents ou objets pornographiques. La vente d'arme est interdite (sauf armes démilitarisées) La vente « Alimentaire », restauration est interdite, sauf aux professionnels habilités et aux normes de la législation sanitaire.

INSCRIPTIONS

Aucune RESERVATION ou EMPLACEMENT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE ou mail.

L'inscription est obligatoire au Registre du fonds de grenier, délivré par le Commissariat de Roubaix, avec l'indication du SIRET pour les professionnels pour l'année en cours, et le numéro d'identité (permis conduire, passeport, CNI) pour les particuliers. Il est possible de le faire par courrier, avec les pièces adéquates. UN DOSSIER PAR PERSONNE ET PAR VOITURE.

SEUL LES VEHICULES IDENTIFIES sur le formulaire sont habilités a pénétrer dans la brocante.

On ne donne jamais 3mètres sur un trottoir large.

ADMISSION :

Les demandes sont soumises à l'Association R'éveil qui, après examen statue sur les admissions. En cas de refus, la décision notifiée au demandeur n'aura pas à être motivée.

Pour des mesures de sécurité, les limites des emplacements sont définis par l'organisateur (soit par tranche de 3 mètres linéaires); les exposants ont la responsabilité de leurs emplacements et s'engagent à respecter les limites définies. Tout contrevenant sera exclu l'année suivante. Chaque exposant est assuré par ses propres moyens pour son emplacement et son contenu. R'éveil vous inscrit dans un fichier de relance d'inscription.

Les emplacements devront être occupés par les signataires de l'inscription.

La sous-location ou partage de l'emplacement est interdit.

En fin de brocante, les emplacements devront être rendu propres (sous peine d'exclusion pour les années suivantes). Les détritrus seront regroupés.

Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne peut circuler sur la brocante entre 8heure et 16 heures.

DESISTEMENT

Aucun désistement ne sera remboursé. En cas d'absence, le règlement total reçu reste acquis à l'association sans que le participant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à unquelconque remboursement.

REGLEMENTATION

Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus (article L310-2 du Code du Commerce). Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des servicesfiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Loi RGPD : j'autorise à conserver mes coordonnées pour me recontacter les années suivantes ou je demande la suppression par courrier.

Tout contrevenant à ce règlement sera exclu ce jour-là du fonds de grenier.

J'ai pris connaissance de mes obligations, je signe